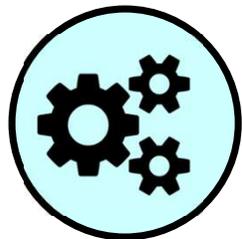


# Le fonctionnement



## de l'école

### Le directeur / La directrice...

veille au respect de  
la réglementation

admet les élèves  
inscrits par la mairie

organise le dialogue et  
veille à la qualité des  
relations avec les familles

répartit les moyens  
d'enseignement

fixe les modalités  
d'utilisation des locaux

réunit et préside  
le Conseil d'école

répartit les élèves  
dans les classes

organise les élections  
des représentants de  
parents d'élèves

contribue à organiser  
le service des AESH

assure la sécurité des personnes et  
des biens, l'hygiène et la salubrité  
de l'école dans le cadre du PPMS

réunit et préside le  
conseil des maîtres

assure le suivi de  
l'assiduité des élèves

organise l'accueil et la  
surveillance des élèves

organise le travail des  
agents communaux